

Lettre Flash N°76



Le SNESUP-FSU engagé pour les enseignant·es de statut premier et second degrés et assimilé·es - Rappel de nos mandats

Au sein du groupe de travail sur les “enseignant·es du scolaire affecté·es dans le supérieur” (E2D) - enseignant·es des premier et second degrés et assimilé·es -, mis en place dans le cadre de la clause de revoyure de la LPR, le SNESUP-FSU n’a de cesse de rappeler ses mandats d’égalité des primes statutaires et fonctionnelles entre E2D et enseignant·es-chercheur·es (EC) en vue de leur intégration dans les grilles indiciaires. Le ministère a fait un premier pas en augmentant la PES au 1^{er} septembre, ce qui est loin d’être suffisant. La FSU revendique également que les E2D puissent accéder à la prime d’attractivité, qui concerne les collègues en début de carrière, au même titre que celles et ceux qui sont affecté·es dans le scolaire.

Concernant certain·es collègues E2D qui se trouvent bloqué·es au premier grade de la “classe normale”, parce qu’ils et elles ont hérité, par défaut, d’un avis “satisfaisant” pérenne, le SNESUP-FSU demande que ces collègues lésé·es puissent bénéficier d’un rendez-vous de carrière permettant la révision de cet avis.

Par ailleurs, face à l’insuffisance d’ouverture de postes de MCF réservés aux E2D docteur·es qualifié·es, le SNESUP-FSU continue de revendiquer une transformation de poste de droit ; dans cette attente, il propose la création d’un dispositif spécifique national de conversion de postes financé par le ministère. Le SNESUP-FSU demande également que les E2D ayant déjà atteint un indice supérieur ou égal au dernier échelon de la classe normale des MCF puissent candidater sans délai à la hors-classe lors du changement de corps.

Le SNESUP-FSU dénonce également les pressions exercées sur les collègues pour réaliser des heures complémentaires et appelle les collègues à les refuser si celles-ci sont subies. Il revendique une revalorisation de l’heure de vacation et de l’heure complémentaire à 125 % de l’heure titulaire moyenne, soit 125 € brut, ce qui est comparable à la rémunération des professeur·es de chaires supérieures en classes préparatoires aux grandes écoles. Cette revalorisation est nécessaire afin d’offrir une rémunération décente de ces heures, actuellement payées en dessous du SMIC horaire.

Le SNESUP-FSU réaffirme sa demande de baisse des obligations réglementaires de service pour les faire passer à 250 h pour les E2D.

Il demande que les E2D bénéficient réglementairement du dispositif d’équivalence des tâches. De manière générale, les équivalences de tâches, ainsi que le travail d’élu·es dans les conseils centraux, doivent être reconnus lors des procédures d’avancement de grade ou de changement de corps. Il demande également que les E2D avec une activité de recherche puissent être membres à part entière d’un laboratoire et bénéficient d’une décharge afin de mener leurs travaux de recherche durant et après leur thèse.

Le SNESUP-FSU est par ailleurs opposé à la mise en place d’un nouveau corps d’enseignant·es du supérieur et à la gestion locale des personnels par les établissements, en ce qu’elles remettent en cause les statuts nationaux protecteurs.

Il est nécessaire de ne pas suivre la logique de division des corps que le gouvernement tente d’imposer et dont personne ne sortira gagnant. Il nous faut articuler la défense individuelle de chaque collègue avec l’engagement collectif de défendre un autre modèle de l’ESR, plus juste et plus collégial, qui améliore les conditions de travail de toutes et tous.

Paris, le 12 juillet 2023

SUIVEZ-NOUS !



SNESUPFSU



@SNESUPFSU